



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DEUG

Question écrite n° 21688

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc attire l'attention du M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur l'échec en premier cycle universitaire. Il lui demande combien d'étudiants échouant au cours du premier cycle se réorientent en BTS.

Texte de la réponse

Selon les résultats du suivi d'un panel de bacheliers mis en place par le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, sur l'ensemble des bacheliers de la session 1996 qui s'étaient inscrits en premier cycle universitaire après leur baccalauréat, 22 % ne se sont pas réinscrits l'année suivante. Parmi eux, 70 % se sont réorientés dans une autre formation, souvent conformément aux vœux qu'ils avaient exprimés à l'origine et qui n'avaient pu dans un premier temps être satisfaits. Près d'un bachelier entré en DEUG sur dix rejoint ainsi une STS ou un IUT. Cette proportion, qui est de 7 % pour les bacheliers généraux, atteint 21 % pour les bacheliers technologiques, dont une majorité n'avait pas dès le départ fait le choix du DEUG. C'est dans les spécialités administration économique et sociale (AES) et sciences de la vie et de la terre (SVT) que la proportion est la plus élevée : respectivement 16 % et 15 % des inscrits en première année se réorientent dans une filière courte l'année suivante. Il s'agit aussi des filières dans lesquelles les étudiants interrogés déclarent le plus souvent qu'ils s'y étaient inscrits « par défaut ». Ainsi, dans un certain nombre de cas, tout se passe comme si la première année de DEUG jouait un rôle d'année « préliminaire » aux IUT ou STS, ou d'année de préparation à des concours, voire d'année d'information et d'orientation, de sorte que le fait de ne pas se réinscrire après une, voire deux années passées en première année de DEUG ne devrait pas être systématiquement interprété en termes de réussite ou d'échec.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21688

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 novembre 1998, page 6346

Réponse publiée le : 6 décembre 1999, page 6990